

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 décembre 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue à huis clos, le lundi 7 décembre 2020 à 19 h, à la salle du conseil, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire
Mmes les conseillères

Rémi Fortin
Johanne Fillion
Lyne Gagnon

MM. les conseillers

Berthier Fortin
Roger Vaillancourt
Serge Fillion

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale
et secrétaire-trésorière

Yvette Boulay

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec l'article 152 du *Code municipal du Québec*.

En raison de la pandémie de coronavirus, l'arrêté 2020-004 du 13 mars 2020, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, permet aux municipalités de tenir les séances du Conseil à huis clos et autorise les élus à y participer par tout moyen de communication. Les décrets subséquents qui prolongent l'état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020. L'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux. Ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. La séance est enregistrée et diffusée sur le site internet de la municipalité.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-12-171

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

D'

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2021

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay procède à la présentation des prévisions budgétaires 2021. Elle présente également le programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023.

2020-12-172

ADOPTION - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE FINANCIER 2021 – DÉPENSES ET RECETTES

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration des prévisions budgétaires et pris connaissance des prévisions des dépenses et des recettes pour l'exercice financier 2021;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 décembre 2020

D'adopter les dépenses prévues pour l'exercice financier 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million neuf cent vingt-six mille cent quinze dollars (1 926 115 \$)**, les dépenses étant réparties comme suit :

Administration générale	402 044 \$
Sécurité publique	228 577 \$
Transport	611 304 \$
Hygiène du milieu	277 128 \$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	65 647 \$
Loisirs et culture	24 350 \$
Frais de banque	2 800 \$
Équipements régionaux	27 815 \$
Caserne incendie et garage municipal (capital)	27 400 \$
Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plans et devis (capital)	9 800 \$
Règlement d'emprunt n° 2011-04 - Assainissement des eaux (capital)	170 500 \$
Intérêts sur emprunts	<u>78 750 \$</u>
Total des dépenses prévues :	1 926 115 \$

D'adopter les recettes prévues pour l'exercice financier 2021 de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, totalisant la somme **d'un million neuf cent vingt-six mille cent quinze dollars (1 926 115 \$)**, les recettes étant réparties comme suit :

Recettes spécifiques	1 009 892 \$
Autres recettes de sources locales (Redevances PG, location centre communautaire et caserne, mutations, licences et permis, amendes, pénalités, ristournes, intérêts sur arrérages de taxes, intérêts sur emprunts PIQM, etc.)	60 578 \$
Éolien	27 960 \$
Autres recettes (Compensations ordures, aqueduc, égout et boues des fosses septiques)	227 226 \$
Compensation - Réseau local de voirie	154 600 \$
Compensation - Terres publiques	77 079 \$
Programme d'infrastructures Québec-Municipalités Règlement d'emprunt n° 2009-06 et n° 2011-04	207 365 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2009-06 - Plan et devis	2 352 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon Règlement d'emprunt n° 2011-04	8 969 \$
Taxe à tarif fixe – Réseau d'égout – Ruisseau-Gagnon et village – Règlement d'emprunt n° 2011-04	25 820 \$
Déneigement chemin de la Réserve-Faunique	10 000 \$
Compensation des matières recyclables	32 943 \$
Affectation du surplus anticipé	175 000 \$
Recettes basées sur le taux global de taxation	289 969 \$
Immeuble de l'école primaire :	20 000 \$
Péréquation :	269 969 \$
Recettes de la taxe spéciale	4 536 \$
Taxe pour réseau d'égout – Ensemble du territoire Règlement d'emprunt n° 2011-04 65 724 400 \$ x 0,0055922 \$/100 \$	
Recettes de la taxe foncière générale	<u>621 718 \$</u>
Évaluation imposable de 65 274 400 \$ x 0,95 \$/100 \$	
Total des recettes prévues :	1 926 115 \$

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance extraordinaire du 7 décembre 2020

DE diffuser les prévisions budgétaires de l'exercice financier 2021 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-12-173

ADOPTION - PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a participé à l'élaboration du programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Serge Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le programme triennal des immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023, totalisant la somme de **cent vingt mille dollars (120 000 \$)**, le programme triennal se répartissant comme suit :

2021 : 40 000 \$

2022 : 40 000 \$

2023 : 40 000 \$

DE diffuser le programme triennal des immobilisations 2021, 2022 et 2023 à chaque adresse civique de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021 »

Mme la conseillère Lyne Gagnon donne avis de motion et dépôt du projet de règlement qui sera adopté à une prochaine séance du conseil municipal, le règlement numéro 2020-04, intitulé « Règlement fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021 ».

Le projet de règlement a pour objet de prévoir le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2021.

PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT EXCLUSIVEMENT LE BUDGET 2021

La séance extraordinaire se tenant à huis clos, il n'y a pas de public.

2020-12-174

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

DE lever la séance extraordinaire du 7 décembre 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 04.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière